

Projet de programme communal de développement rural de MODAVE

Brève description du projet

<u>Demandeur</u> :	la commune de Modave
<u>Brève description de la commune</u> :	l'entité, située à l'est de la province de Liège, se compose de dix villages/hameaux et compte actuellement près de 4200 habitants. Elle présente une superficie d'environ 40,40 km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	la société Survey & Aménagement
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	la FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention par la CLDR en date du 14.12.20</u> :	l'aménagement des entrées de village
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	28 janvier 2016

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	7 mars 2016
<u>Référence légale</u> :	l'article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	le projet de PCDR

AVIS

La CRAT propose de remettre un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Modave pour une période de cinq ans. Au terme de celle-ci, un nouveau PCDR devrait être constitué, une simple actualisation n'est pas envisageable vu les lacunes d'utilisation du diagnostic.

La CRAT estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de qualité satisfaisante. Celle-ci doit être néanmoins limitée à cinq ans en raison des considérations suivantes.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité insatisfaisante. Elle se limite à une simple description des caractéristiques socio-économiques et territoriales et présente certaines données désuètes ainsi que des lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse, notamment la politique foncière, la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et les carrières. Elle relève également l'absence de politique en matière de logement et de définition du rôle propre de la commune dans les actions du GAL, le manque d'articulation entre les différentes thématiques examinées et la présence de tableaux AFOM relativement faibles pour chacune de celles-ci. La partie I nécessite une analyse plus fouillée des données compilées au niveau de chaque thématique afin de cerner davantage les forces et les faiblesses locales et ainsi se révéler un support efficace pour la suite de l'opération de développement rural. Elle ne permet donc pas d'élaborer un cadre stratégique d'action pertinent. En cela, elle dessert le PCDR. Elle estime par ailleurs que la partie I est volumineuse comportant des informations inutiles (description des outils d'aménagement non présents sur la commune, des actions du GAL Pays des Condruses...); elle est donc difficilement appropriable pour la population locale et pour les citoyens ayant participé aux différentes réunions d'information et de consultation. La CRAT salue toutefois la qualité des documents cartographiques.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de qualité satisfaisante. Elle apprécie le préambule, la méthodologie utilisée pour l'information et la consultation de la population locale, la présentation des résultats aux réunions ainsi que les différentes démarches (groupes de travail, enquêtes, tables rondes...) mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels que le conseil communal consultatif des aînés, les coordinateurs de projets transcommunaux et les acteurs du tourisme, de la santé et de l'enseignement. Toutefois, elle constate quelques faiblesses relatives au taux de participation de la population locale aux différentes réunions de la CLDR, notamment celles organisées pour la priorisation des projets et pour l'approbation de l'avant-projet de PCDR. Par ailleurs, elle s'interroge sur la méthode de priorisation des projets proposés par la CLDR : deux projets proposés du lot 1 "redescendus" en lot 2 tandis que six autres font le chemin inverse...

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III du document est de qualité satisfaisante. Elle regrette que le tableau AFOM présenté ne soit quasi qu'un copier-coller des parties I et II du document, et donc ne constitue pas un diagnostic partagé. Toutefois, la stratégie définie apparaît comme cohérente, globale et transversale à la lecture des différents projets repris en partie IV et

permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. Cependant, celle-ci ne puisse pas suffisamment ses racines dans les spécificités locales (valorisation de la ressource aquifère et de la pierre par exemple), les défis et les objectifs identifiés sont dès lors communs à l'ensemble des territoires ruraux wallons.

La CRAT regrette que la stratégie n'appréhende pas la question des mutations socio-spatiales et économiques engendrées par la construction de la liaison routière Tihange-Tinlot, axe qui va pourtant influencer fortement le développement de l'habitat. Elle recommande dès lors à la commune d'élaborer et de mettre rapidement en œuvre le projet d'élaboration d'outils en aménagement et en urbanisme afin de la doter d'une vision territoriale cohérente (fiche-projet 1.8).

De manière plus générale, la CRAT relève avec satisfaction l'implication des autorités communales depuis plusieurs années dans différents projets transcommunaux (GAL Pays des Condruses, Contrat de rivière Meuse-aval, Conférence des élus de Meuse-Condruz-Hesbaye, réseau transcommunal de mobilité douce...), ce qui traduit le volontarisme et le dynamisme de la commune. Cependant, elle souhaite que la commune précise davantage sa contribution personnelle dans cette dynamique transcommunale car on constate que plusieurs projets émanent directement du GAL Pays des Condruses qui couvre sept communes et pas seulement Modave.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de qualité satisfaisante. S'inscrivant dans une vision transversale voire transcommunale pour certaines d'entre elles, les fiches-projets répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse aux enjeux de développement identifiés dans la partie I et II du document (développement de services de proximité à la population...). Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante, comme en témoigne la CCATM créée dans le cadre du processus participatif.

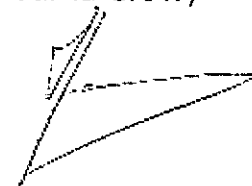
La CRAT apprécie la richesse et la diversité des projets de lot 0 classés en regard des cinq défis du PCDR. Elle salue également la variété des projets repris dans les lots 1, 2 et 3 mais constate toutefois une forte présence de fiches-projets relevant d'infrastructures et d'équipements. Elle relève également que certaines fiches-projets reprises en lot 1 sont trop descriptives et d'autres ne sont pas suffisamment abouties (déficit de la répartition du cofinancement, absence de la mention de la structure porteuse pour certains projets...). Elle apprécie néanmoins la présence d'indicateurs de résultats, de suivi et de réalisation pour les fiches-projets reprises en lots 1 et 2.

Enfin, la CRAT regrette l'absence de fiches-projets relatives à l'eau, à l'agriculture, à la sylviculture et à l'industrie extractive alors que plusieurs objectifs opérationnels en ces matières figurent dans la stratégie de développement rural. Elle s'étonne également qu'elle ne place qu'en fiche 3.6 la valorisation du programme paysage élaboré par le GAL Pays des Condruses, ce qui traduit l'absence d'une vision stratégique de gestion du territoire.

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de qualité insatisfaisante. Celui-ci ne présente pas une vision complète des différentes fiches-projets retenues : absence de mention des projets repris dans le lot 0, de distinction entre les fiches-projets matérielles et immatérielles, déficit de précision concernant les sources de financement escomptées pour certains projets repris dans le lot 1... Il ne constitue donc pas un véritable tableau de bord.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution, à savoir l'aménagement des entrées de village (fiche 1.5), la CRAT estime qu'elle est de qualité satisfaisante. Les objectifs de ce projet sont multiples et à la fois sécuritaire, identitaire, touristique et économique. Au vu de son importance, une étude préalable destinée à inventorier, localiser, programmer et budgétiser les aménagements (voirie et ses abords, plantations, signalétiques...) sera nécessaire.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président